

Perte d'un proche, obsèques, succession... : ce qu'il faut savoir avec Service- Public.gouv.fr



La perte d'un proche est toujours un moment difficile. Avoir à gérer des démarches et des formalités administratives peut ajouter un surcroît de tension et de stress pour les proches. Service-Public.gouv.fr dédie une rubrique « Comment faire si » « Un proche est décédé » pour répondre à toutes les questions. Un [guide gratuit d'accompagnement pas à pas](#) est également disponible tandis que des informateurs spécialisés et formés répondent gratuitement aux questions.

Un proche est décédé

Vous venez de perdre un proche. Cet événement impose d'engager certaines démarches comme



Ecrit par Echo du Mardi le 4 août 2026

organiser les obsèques et informer plusieurs organismes. Dans cette période difficile, nous vous accompagnons pour effectuer l'ensemble de ces démarches. Nous vous indiquons qui peut les faire et dans quels délais. Les réponses apportées sont personnalisées selon votre situation. [En savoir plus.](#)

Acte de décès : demande de copie intégrale

Vous souhaitez demander un acte de décès et vous voulez savoir comment procéder ? Les démarches pour l'obtenir dépendent du lieu du décès : en France ou à l'étranger. Dans tous les cas, la demande est gratuite. Nous vous présentons la démarche. [En savoir plus.](#)

Informez la banque du décès d'un proche (Modèle de lettre)

Permet d'avertir la banque du décès d'un proche parent et de demander le blocage de son ou ses compte(s). [Accéder au modèle.](#)

Informez le propriétaire du décès du locataire (Modèle de lettre)

Permet d'informer le propriétaire du décès du locataire. [Accéder au modèle de lettre.](#)

Résilier un abonnement téléphonique ou internet de la personne décédée

Permet de résilier l'abonnement téléphone ou internet de la personne décédée. [Accéder au modèle de lettre](#)

Congé pour le décès d'un membre de la famille d'un salarié du secteur privé

Le salarié peut obtenir des jours de congé en cas de décès d'un membre de sa famille : enfant, époux(se), partenaire de Pacs, concubin, parent. La durée du congé varie selon le lien de parenté avec la personne décédée. Nous vous présentons les informations à connaître. [En savoir plus](#)

Autorisation d'absence pour décès d'un proche dans la fonction publique

Lors du décès d'un enfant ou d'un proche, vous pouvez bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence. La durée de l'autorisation varie selon le lien de parenté avec le défunt et votre administration employeur. Nous vous présentons les informations à connaître selon votre fonction publique d'appartenance (État - FPE, territoriale - FPT, hospitalière - FPH). [En savoir plus](#)

Rentes et capitaux versés en cas de décès

Le décès d'un salarié peut ouvrir droit, pour ses ayants droit, à un capital ou une rente. [En savoir plus](#)

Estimer le montant des droits de succession (Simulateur)

[Ce simulateur](#) vous propose de réaliser une estimation indicative des droits de succession dont vous êtes personnellement redevable à la suite du décès d'un proche.

Rechercher si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie (Démarche en ligne)

Permet de rechercher gratuitement si vous êtes bénéficiaire d'une assurance vie. [Accéder à la démarche.](#)

L.G.



Ecrit par Echo du Mardi le 4 août 2026

PRÉPARER ET SÉCURISER SES PROCHES

Assurance vie et assurance décès : comment les distinguer ?

Le contrat d'assurance-vie et le contrat d'assurance décès n'ont pas la même nature et ont des objectifs différents. Ils peuvent cependant tous les 2 aboutir au versement d'une somme à des bénéficiaires désignés. [En savoir plus.](#)

Peut-on désigner une personne pour s'occuper de son enfant après son décès ?

Oui, vous pouvez désigner une personne de votre choix pour s'occuper de votre enfant mineur après votre décès. La personne sera appelée *tuteur* et sera responsable de votre enfant jusqu'à sa majorité. Vous pouvez désigner le tuteur par [testament](#).

Vous pouvez aussi le faire par une déclaration spéciale devant notaire. Pour cela, vous devez indiquer par écrit le nom de la personne choisie et déposer le document chez le notaire. Des [frais de notaire](#) vous seront facturés. [En savoir plus](#)

Assurer un prêt immobilier : que sont la garantie décès, invalidité, incapacité ?

Pour accorder un prêt immobilier, la banque peut exiger que l'emprunteur souscrive une assurance emprunteur. Cette assurance garantit le remboursement du prêt en cas de décès, de perte d'autonomie, d'invalidité, d'incapacité temporaire de travail. Le contrat d'assurance précise les conditions de mise en œuvre de ces garanties. [Lire la fiche](#)